

Type d'intervention Question écrite (art. 35 RCG)

1^{er} signataire Ruiz Noë

Cosignataires

Signatures des cosignataires



Dépôt au nom d'un groupe PDC / Métrailler Marie

Signature du Chef(fe) de groupe



Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Financement communal de la sécurisation de la traversée de Collombey (AOMC)

Texte de l'intervention

En date du 12 février 2016, les TPC annonçait les futurs travaux de sécurisation de la ligne AOMC sur les communes de Collombey-Muraz et Monthey. Les coûts étaient alors estimés à 107 M CHF. Le 26 mars 2018, lors du Conseil Général, les TPC présentaient et expliquaient le projet devisé à 150 M CHF. Lors de ce même Conseil Général, la municipalité confirmait que la Commune participerait à raison de 1/3 du 30% des 15% de participation du groupe "Canton - Collombey-Muraz - Monthey".

Cela représenterait le 1.5% du coût total de l'ouvrage, ce qui reviendrait à une contribution communale de 2'250'000 CHF (2.25 M CHF).

En décembre 2019, le projet est suspendu par les TPC afin d'apporter des améliorations.

Le 28 janvier 2020, dans Le Nouvelliste - Courrier des lecteurs, on parle d'un projet à 170 M CHF.

Sachant que le budget prévisionnel est estimé à +/- 20%, le coût total de l'ouvrage serait de 204 M CHF. La participation communale serait donc de 3'060'000 CHF (3.06 M CHF).

Suite à ce constant, nous demandons au Conseil Municipal de répondre aux questions suivantes:

- 1) La Municipalité connaît-elle le coût total du projet à cette date ?
- 2) Existe-t-il une réserve financière communale pour ce projet ?
- 3) Sur quel compte le surcoût sera-t-il prélevé ?
- 4) Connaît-on le planning d'exécution du projet ?

Conclusion

Nous vous remercions d'avance pour la précision de vos réponses.

Collombey-Muraz, le 21 mars 2020

1^{er} signataire :

